

Rapport annuel 2015 de la KSGGV

1. Introduction

L'année 2015 était dédiée à la mise en œuvre de la version actualisée du Manuel ainsi qu'au sujet-clé « Entrées de silos et espaces confinés ».

Non moins de trois cours ont été organisés par la KSGGV en 2015. On a débuté le 20 avril 2015 à Payerne par un cours de répétition à l'attention des coordinateurs de la sécurité de langue française dédié au thème « Nouvelle certification et sécurité lors du chargement en vrac ». Pour les nouveaux coordinateurs de la sécurité, nous avons organisé une formation de base le 17 septembre 2015 lors de laquelle les participants ont été informés sur les différents éléments du système de sécurité de l'entreprise et on leur a présenté le Manuel de la Solution professionnelle. Le sujet-clé a été abordé par la KSGGV lors du cours à l'attention des cosec intitulé « Entrées de silos et espaces confinés » le 12 novembre 2015. Cette formation pour cosec a suscité beaucoup d'intérêt et était bien fréquentée. Durant la matinée, la thématique a été abordée sous l'angle théorique, alors que l'après-midi était dédiée à des démonstrations. Globalement donc une journée très variée offrant suffisamment d'occasions pour poser des questions et s'échanger avec des collègues du secteur.

Afin de se faire une idée de la situation relative à la mise en œuvre de la Solution professionnelle révisée, le Secrétariat, en collaboration avec des professionnels de la branche, a réalisé des audits auprès de quatre firmes affiliées. Le résultat de la mise en œuvre était satisfaisant, même si des améliorations s'imposent encore au niveau de la documentation des mesures et des objectifs. La réalisation d'audits s'est avérée être un instrument précieux pour le Secrétariat afin d'obtenir des réponses immédiates sur la mise en œuvre de la Solution professionnelle. Pour l'année prochaine, il est également prévu de réaliser des audits.

Pour l'année 2014, l'évaluation du nombre d'accidents montre un recul par rapport à l'année antérieure tant au niveau des accidents professionnels que, fort heureusement, des accidents non professionnels. La tendance à la réduction des taux de prime s'est poursuivie en 2014 et perdure depuis l'introduction de la Solution professionnelle.

Pour 2016, l'accent sera mis sur le thème des « Risques psychosociaux ». Lors de l'Assemblée générale le 17 mars 2016 à Spreitenbach, une représentante du SECO abordera ce sujet-clé lors de son discours intitulé « La prévention des risques psychosociaux au

travail ». Dans l'après-midi, les participants auront l'occasion de visiter la firme Zweifel Pomy Chips. Le programme de l'année sera clôturé par le cours de répétition pour cosec sur le « Plan d'urgence, Détermination de dangers » qui aura lieu le 17 novembre 2016 dans la région d'Olten.

2. Formation de base et formation complémentaire

L'Assemblée générale de la KSGGV a eu lieu le 19 mars 2015 dans les locaux de la Galliker Transport AG à Altishofen. 27 Membres avaient accepté l'invitation. Après une brève rétrospective sur l'année écoulée, des informations ont été données pour l'année à venir, notamment concernant le sujet-clef « Entrées de silo, espaces confinés ». Les Membres présents ont également approuvé à l'unanimité la proposition d'augmenter les cotisations de Fr. 10.- par collaborateur. Après avoir donné décharge au Comité et au Secrétariat, le Président, Monsieur Stefan von Felten, a adressé quelques mots à R. Marti pour le remercier et lui présenter ses meilleurs vœux pour sa retraite. Il a souligné sa collaboration et son engagement durant les 15 dernières années au service de la KSGGV. H. Näf, SECO, a informé sur les priorités d'exécution du Seco concernant « Les facteurs de risques psychosociaux au travail », que le Seco s'est fixé pour 2014-2018. Le représentant de la Suva, M. Schnyder, a informé sur la Charte de la Sécurité en déclarant qu'aucun travail n'était suffisamment important pour qu'on y risque sa vie. A l'issue de l'Assemblée générale, la Galliker Transport AG a été présentée aux participants. La firme Galliker Transport AG met l'accent sur la qualité ainsi que sur des postes de travail sûrs et propres et un environnement sain pour les collaborateurs.



Image 1 : Visite de la firme Galliker Transport AG à Altishofen

Non moins de trois cours ont été organisés par la KSGGV en 2015. On a débuté le 20 avril 2015 à Payerne par un cours de répétition à l'attention des coordinateurs de la sécurité de langue française dédié au thème « Nouvelle certification et sécurité lors du chargement en vrac ». Paul-Robert Meylan a guidé les Membres francophones à travers le nouveau Manuel et a commenté la présentation de la Suva intitulée « Sécurité lors du chargement en vrac ».

Après cinq ans, la KSGGV a à nouveau organisé une formation de base sur la « Sécurité au travail et la protection de la santé » le 17 septembre 2015 à Schönbühl. Au total, douze nouveaux coordinateurs de la sécurité ont été instruits sur les éléments du système de sécurité de l'entreprise et le Manuel de la Solution professionnelle. Par l'intermédiaire de Peter Hochstrasser, Ingénieur en sécurité de la Solution professionnelle, les participants ont pris connaissance des bases légales et des devoirs et obligations des cosec. Le médecin du travail de la Solution professionnelle, le Dr Rolf Abderhalden, a présenté aux participants les points-clés du Plan d'urgence et a souligné les points importants en matière de protection de la santé.

Le troisième cours était dédié au thème « Entrées de silos et espaces confinés ». Nombreux étaient les participants au cours de répétition à l'attention des cosec qui s'est tenu le 12 novembre 2015 à l'Hôtel Bahnhof Dottikon. 61 coordinateurs de la sécurité représentant 44 firmes ont participé au total. En guise d'introduction, Markus Schnyder, Suva, a expliqué les bases du travail dans et autour du silo. Le fait de travailler en hauteur présente un risque plus élevé de chute, mais aussi de chute d'objets. Pour réaliser de tels travaux, les personnes en charge doivent être en bonne condition physique et mentale et les appareils doivent être en bon état de fonctionnement. Bruno Lochmann, 9.81 Arbeitssicherheit AG, a montré la raison pour laquelle lors de travaux en hauteur au moyen de cordes, il existe des règles claires qu'il faut toujours respecter. Seules les personnes spécialement formées peuvent travailler en hauteur au moyen de cordes. Les travaux doivent toujours se faire en présence d'une deuxième personne qui, en cas d'urgence, pourra organiser le sauvetage. La complexité de l'évacuation d'une personne d'un silo a été montrée images à l'appui et dans l'après-midi par la réalisation d'exercices dans le silo Dintikon. Il est également important de réfléchir à l'avance à la façon de sortir du bâtiment la personne accidentée après son évacuation du silo.



Image 2 : Démonstration du sauvetage d'une personne dans le silo lors de la formation pour cosec

Avant le déjeuner, Heidi Schäublin fait rapport des audits réalisés par la KSGGV (cf. Chap. 3). Elle présente un nouveau document du Manuel concernant les instructions à suivre pour entrer dans les silos de farines et de céréales. Dans l'après-midi, Andreas Holliger et Daniel Gröfflin ont accueilli les participants au cours à la firme Import-Silo AG. La moitié du grand groupe de participants a été guidée par Andreas Holliger à travers les installations de silo tout en les informant sur les défis que présente la réception des céréales. L'autre moitié du groupe a pu s'informer au niveau de trois postes de démonstration sur les équipements d'entrée de silo. Thomas Mannhart, Mannhart Service GmbH, et Markus Götti, Wirtech AG, ont présenté leurs treuils à silo ainsi que d'autres équipements utiles pour l'entrée dans le silo. Bruno Lochmann et Martin Gass ont montré une évacuation et un sauvetage.

Toutes les formations ont récolté un feedback positif et répondaient aux attentes des participants. Les propositions récoltées dans les feuilles d'évaluation seront prises en compte pour le programme 2016.

3. Réalisation de la Solution professionnelle (Audit)

Après la reconduction de la certification, le Comité de la KSGGV a décidé de réintroduire, de son propre chef, des audits auprès de 5% des entreprises membres (en application du chapitre 10.2 de la Solution professionnelle « Céréales »). Ces audits visent à vérifier l'état de la réalisation de la Solution professionnelle « Céréales » dans les entreprises. En procédant aux audits, la KSGGV s'acquitte de l'obligation d'avoir un retour d'information sur la réalisation de la Solution professionnelle. Les résultats sont consignés dans le rapport qu'il convient d'élaborer pour la CFST pour la prochaine reconduction de la certification.

Quatre entreprises ont été choisies au hasard, dont une entreprise de grande taille (> 100 collaborateurs), une de taille moyenne (20-99 collaborateurs) et deux petites entreprises (< 20 collaborateurs). Les audits ont été réalisés en juin et août 2015.

Dans le cadre de l'audit, le manuel a été passé en revue avec une présentation de sa mise en œuvre et on a procédé à une visite des entreprises. Les personnes responsables des audits étaient Heidi Schäublin, du Secrétariat de la KSGGV, et Philip Vogler, responsable auprès des inspectorats cantonaux du travail en tant que personnes accompagnantes neutres. Peter Hochstrasser, ingénieur de sécurité auprès de la Solution professionnelle, était également présent lors d'une des visites. Une fois l'audit terminé, l'entreprise contrôlée a reçu un rapport sur le déroulement de l'audit et sur les principaux résultats. Ce rapport vise à informer la Direction ainsi que les responsables sur les points forts et faibles du concept de sécurité de la KSGGV.

Pour l'essentiel, on peut dire que les règles de sécurité au travail et les mesures de protection de la santé sont manifestement réalisées. Toutes les entreprises auditées avaient fixé des objectifs en matière de sécurité pour l'année 2015, même si toutes ne pouvaient pas fournir de trace écrite. L'organisation et la responsabilité dans le domaine de la sécurité au travail sont clairement établies dans les entreprises, à l'exception des très petites entreprises sans organigramme. Lors de la collaboration avec des entreprises tierces, les firmes attestent communiquer leurs exigences en termes de sécurité et d'en contrôler le respect. Ces spécifications réglant la collaboration avec les entreprises tierces ne sont toutefois pas consignées par écrit dans toutes les exploitations, bien que cela soit recommandé. Lors de l'instruction de nouveaux collaborateurs, toutes les entreprises utilisent le formulaire 3.1 de la KSGGV. Il a une nouvelle fois été recommandé de consigner par écrit l'instruction ainsi que les formations et les cours de perfectionnement. Dans toutes les entreprises, il existe des consignes pour le port obligatoire de chaussures de sécurité et de survêtements ainsi que de protections auditives et oculaires aux endroits signalés. Comme stipulé par le législateur (OPA art. 5 et OPA art. 90), l'employeur est tenu de mettre à disposition des équipements de protection individuelle efficaces et acceptables et supporte le coût inhérent aux mesures qu'il doit prendre pour garantir la sécurité au travail. Pour déterminer le niveau de soutien, il est utile de s'informer sur le marché du matériel de sécurité (p. ex. www.sapros.ch), pour permettre l'acquisition de produits nécessaires à l'exécution du travail. Toutes les entreprises visitées n'ont pas encore procédé à une identification des sources de dangers potentiels au moyen du formulaire révisé « Analyse des risques - Liste d'objets ». On leur a conseillé d'y remédier l'année prochaine afin de pouvoir se mettre à jour. Concernant le plan d'urgence, le formulaire 7.2 avec les numéros d'appel d'urgence était affiché dans toutes les entreprises en des endroits bien visibles. Une des entreprises n'avait pas de plan d'urgence bien développé et les compétences n'étaient pas clairement établies. Lors de la mise à jour du ma-

nuel, des précisions ont été apportées au chapitre 7 « Plan d'urgence » et quelques nouveaux éléments ont été ajoutés. Il s'avère utile pour toutes les entreprises de procéder à une vérification des plans d'urgence. Dans toutes les entreprises visitées, les travailleurs étaient informés de leurs droits de participation et ils ont la possibilité de faire des propositions d'amélioration. Dans le domaine de la protection de la santé, on s'est penché sur l'enregistrement de la durée du travail qui, dans la plupart des cas, se fait de manière automatique. On a recommandé d'introduire un système simple d'enregistrement de la durée du travail, surtout dans les petites entreprises. Lors des visites d'entreprises, on a constaté que les lieux de travail étaient bien ordonnés et bien rangés.

La réalisation d'audits permet au Secrétariat de la KSGGV de se faire une bonne idée de la mise en œuvre de la Solution professionnelle. En résumé, on peut dire que la sécurité au travail était visiblement et perceptiblement mise en œuvre dans toutes les entreprises auditées. A noter toutefois que la consignation par écrit des procédés pourrait être améliorée.

La réalisation de nouveaux audits est prévue également l'année prochaine.

4. Statistiques relatives aux accidents

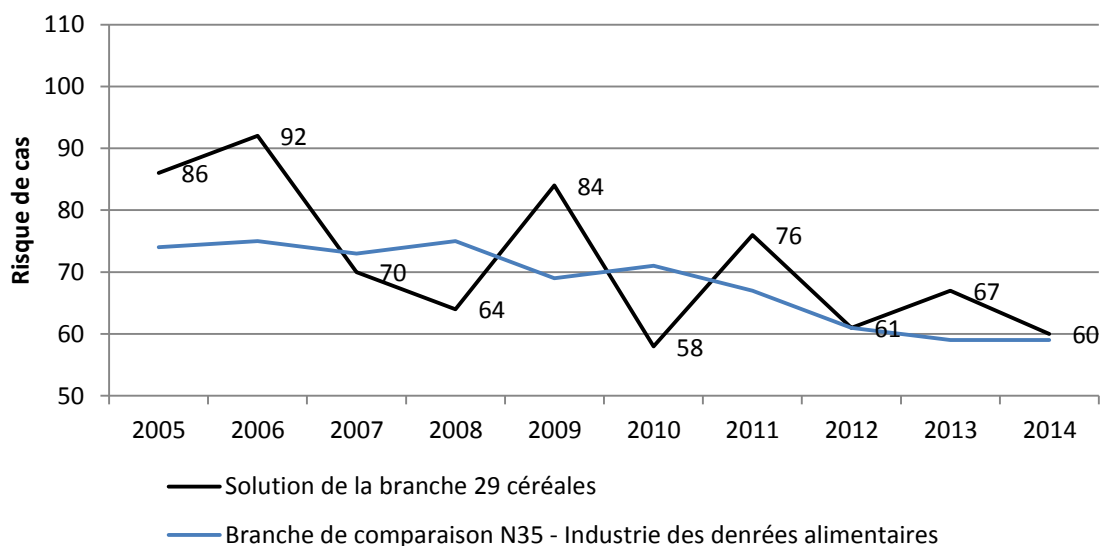
L'établissement de statistiques relatives aux accidents dans le cadre de la Solution professionnelle est une obligation pour la KSGGV. Sont utilisés, d'une part, des chiffres relatifs aux accidents recensés par le SSAA (Service de centralisation de Statistiques de l'Assurance-Accident) et, d'autre part, des déclarations d'accidents que soumettent les Membres. Une sélection de ces données est reprise dans le Rapport annuel.

Fort heureusement, le nombre d'accidents professionnels a diminué en 2014 par rapport à l'année précédente avec 60 déclarations d'accidents par 1'000 collaborateurs à temps plein (Tableau 1). En observant l'évolution de la courbe relative aux accidents professionnels durant les dix dernières années, on constate que la tendance était constamment à la baisse (Graphique 33). En revanche, du côté des maladies professionnelles, de nouveaux cas ont été enregistrés par rapport aux années précédentes.

Tableau 1 : Nombre d'accidents professionnels KSGGV des années 2008 à 2014 (Source : SSAA)

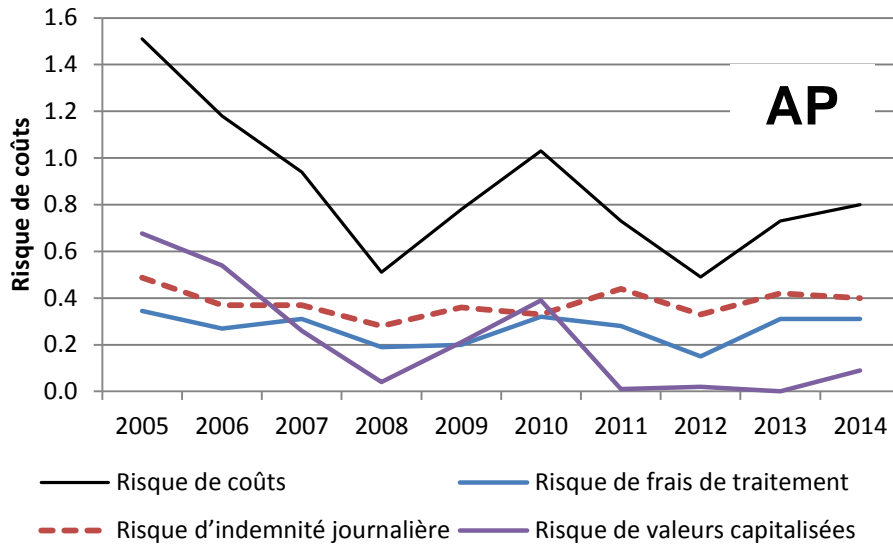
KSGGV	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Emplois à temps plein	1956	1902	1890	1962	1910	1870	1819
Risque de cas (accidents par 1'000 collaborateurs à temps plein)	64	84	58	76	61	67	60
Nouveaux cas enregistrés, acceptés	126	160	110	149	117	126	109
dont cas avec indemnités journalières	42	67	44	59	44	35	38
Rentes d'invalides	1	1	2	0	0	1	0
Décès	0	0	0	0	0	0	0
Maladies professionnelles (nouveaux cas enregistrés)	3	4	1	0	3	1	5

Graphique 3 : Accidents professionnels - Risque de cas par 1'000 collaborateurs à temps plein (Source : SSAA)



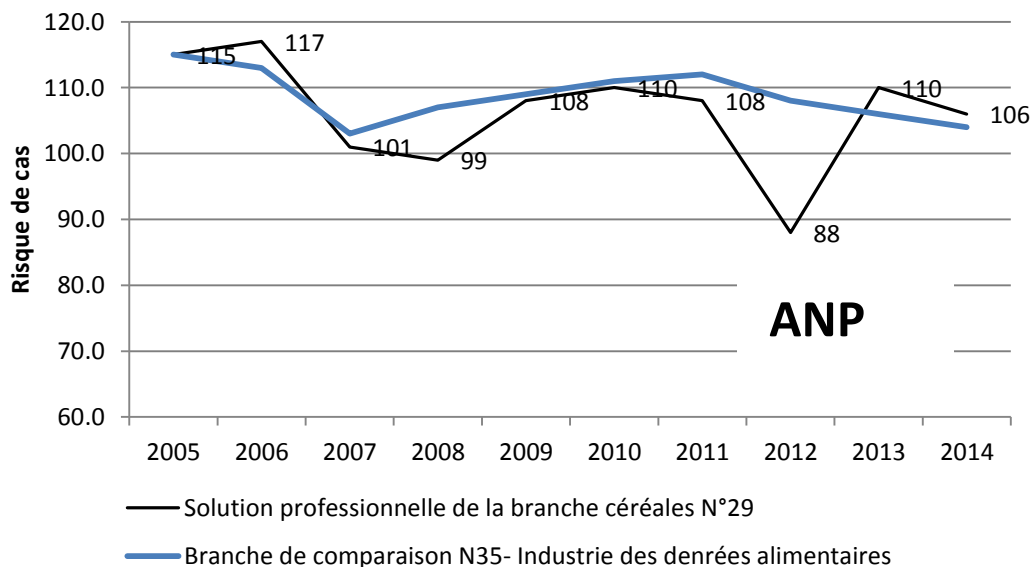
Ce qui importe pour les entreprises outre le risque de cas, c'est le risque de coûts (Graphique 4). Ce dernier représente les coûts inhérents aux cas des 6 dernières années en pourcent de la masse salariale assurée. Les chiffres d'incidents représentent les accidents bagatelle et les accidents lourds ; au niveau du risque de coûts, les accidents graves pèsent plus lourd. Le risque de coûts a augmenté par rapport à l'année précédente.

Graphique 4 : Accidents professionnels - Risque de coûts par 1'000 collaborateurs à temps plein et par type de coûts (Source : SSAA)



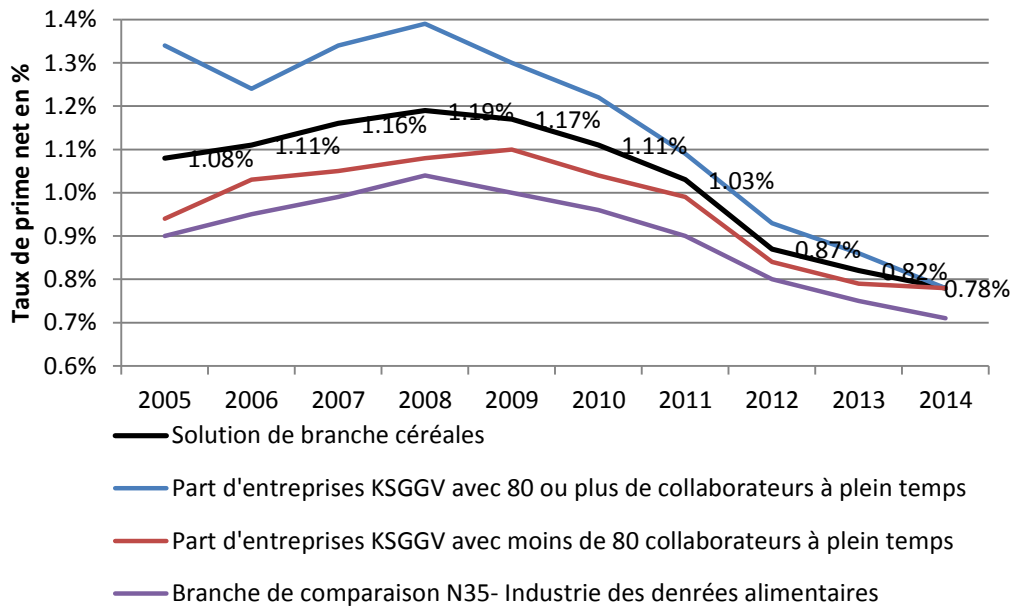
En 2014, les firmes affiliées à la KSGGV ont déclaré à la SUVA 106 accidents non professionnels par 1'000 collaborateurs à temps plein (Figure 5), ce qui représente une légère diminution des accidents par rapport à l'année précédente.

Figure 5 : Accidents non professionnels - Risque de cas par 1'000 collaborateurs à temps plein (Source : SSAA)



La réjouissante tendance à la baisse des taux des primes nettes pour les Membres de la KSGGV s'est également poursuivie en 2014 (Graphique 6). La KSGGV continue à tout mettre en œuvre pour que cette tendance soit maintenue par la prévention d'accidents.

Graphique 6 : Evolution des taux des primes KSGGV de 2000 à 2013 (Source : SSAA)



En 2015, 44% des Membres de la KSGGV nous ont envoyé leurs déclarations d'accidents. Pour 21 % d'entre eux, l'année s'est déroulée sans accident, ce qui représente un pourcentage un peu plus élevé que l'année précédente. Sur un total de 86 déclarations d'accidents reçues par le Secrétariat, 76% concernaient des accidents professionnels et 21% des accidents non professionnels. Par rapport à l'année précédente, le nombre de déclarations d'accidents non professionnels a diminué. Quant à savoir s'il y a eu moins d'accidents non professionnels dans les entreprises ou s'il y a eu moins de déclarations, il n'est pas possible de le déterminer. 77% des incidents se sont produits dans l'entreprise et 12% chez le client. Pour 28% des accidents, les circonstances d'accident les plus fréquemment citées concernaient le fait de glisser, de trébucher ou de tomber d'échelles. Il en était déjà ainsi l'année dernière, mais pour un plus grand nombre des déclarations, soit 41%. Dans 25 % des incidents, les collaborateurs se sont coincés une partie du corps, ont été happé ou touché par quelque chose. 11% des collaborateurs accidentés se sont piqués, coupés ou éraflés. Avec 30%, les doigts et les mains étaient les parties du corps les plus souvent touchées, suivies par les pieds avec 18%. Dans 12% des cas, les yeux ont été irrités ou blessés par des éclats, des poussières ou des substances nuisibles. Les blessures aux niveaux des mains, des pieds et des yeux pourraient certainement être évitées en certains endroits de travail grâce à une utilisation correcte des EPI. Les coupures figuraient parmi les types de blessures les plus fréquemment citées avec 14%, suivies par les contusions, les meurtrissures et les claquages. Dans 60% des cas, il y a eu un voire plusieurs jours d'arrêt de travail et dans 17% des cas l'incapacité de travail a duré plus d'un mois.

5. Affaires internes 2015, KSGGV – Organisation

Président	Stefan von Felten, Meyerhans Mühlen AG
Comité	Beat Bischof, Provimi Kliba SA Raimund Eigenmann, COOP Basel Swissmill Paul-Robert Meylan, Stadtmühle Schenk AG (Vice-président) Urs Strahm, Strahm Mühle AG Patrick Zimmer, Kunz Kunath AG
Représentation des organisations	Lorenz Hirt Markus Schnyder, Suva Christian Oesch, VSF (depuis le 1 ^{er} mai 2015) Rudolf Marti, VSF (jusqu'au 30 avril 2015)
Représentation des inspectorats cantonaux du travail	Philipp Vogler, inspecteur du travail Ct. AG
Représentation SECO	Natalie Spoljaric (depuis le 1 ^{er} avril 2015), Hans Näf (jusqu'au 31 mars 2015)
Secrétariat	Heidi Schäublin, VSF

Mutations

Affiliations

En 2015, une nouvelle firme s'est affiliée à la KSGGV. Il s'agit de l'entreprise *Allfarm AG*, Buckten.

Départs

Studer O. AG (arrêt de la production)

Moulins de Tavannes SA (arrêt de la production)

H. Steiner AG (arrêt de la production)

A la fin de l'exercice 2015, la KSGGV comptait 78 entreprises affiliées. Le nombre de collaborateurs à temps plein est en baisse.

6. Etat des travaux (Secrétariat)

En 2015, l'accent a été mis sur la mise en œuvre de la version actualisée du Manuel ainsi que sur le sujet-clé « Entrées de silos et espaces confinés ». Le Manuel révisé a été présenté aux Membres de langue française lors du cours organisé le 19 mars 2015 à l'attention des coordinateurs de la sécurité sur le thème « Nouvelle certification et sécurité lors du charge-

ment en vrac ». Pour les nouveaux coordinateurs de la sécurité, nous avons organisé une formation de base le 17 septembre 2015 lors de laquelle les participants ont été informés sur les différents éléments du système de sécurité de l'entreprise et on leur a présenté le Manuel de la Solution professionnelle. Afin de se faire une idée de la situation relative à la mise en œuvre de la Solution professionnelle révisée, le Secrétariat, en collaboration avec des professionnels de la branche, a réalisé des audits auprès de firmes affiliées. Le résultat de la mise en œuvre était satisfaisant, même si des améliorations s'imposent encore au niveau de la documentation des mesures et des objectifs. La réalisation d'audits s'est avérée être un instrument précieux pour le Secrétariat afin d'obtenir des réponses immédiates concernant la mise en œuvre de la Solution professionnelle. Pour l'année prochaine, il est également prévu de réaliser des audits. Le sujet-clé a été abordé par la KSGGV lors du cours à l'attention des cosec intitulé « Entrées de silos et espaces confinés » qui a eu lieu le 12 novembre 2015. Cette formation pour cosec a suscité beaucoup d'intérêt et était bien fréquentée. Durant la matinée, la thématique a été abordée sous l'angle théorique alors que l'après-midi était dédiée à des démonstrations. Globalement donc une journée très variée offrant suffisamment d'occasions pour poser des questions et s'échanger avec des collègues du secteur.

En 2016, l'accent sera mis sur le thème des « Risques psychosociaux ». Lors de l'Assemblée générale le 17 mars 2016 à Spreitenbach, une représentante du SECO abordera ce sujet-clé lors de son discours intitulé « La prévention des risques psychosociaux au travail ». Dans l'après-midi, les participants auront l'occasion de visiter la firme Zweifel Pomy Chips. Le programme de l'année sera clôturé par le cours de répétition pour cosec sur le « Plan d'urgence, Détermination de dangers » qui aura lieu le 17 novembre 2016 dans la région d'Olten.

Zollikofen, le 1^{er} février 2016 - sig. H. Schäublin